

Annexe 6

Cahier des charges du mémoire en orthophonie

L'UE 7.5 portant sur le mémoire représente 22 ECTS

1. Objectifs généraux du mémoire

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, de former de futurs professionnels capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'orthophoniste dans le système de soins et fonder sa pratique sur des données probantes.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

2. Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

- Au niveau de l'étudiant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.
- Au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).
- Au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

3. Types de mémoire possibles :

En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire, soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche s'ils ont suivi le parcours recherche.

Ces mémoires peuvent s'orienter suivant différents axes :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire de recherche (qui entre dans le parcours de recherche).

4. Validation du sujet :

L'équipe pédagogique valide les sujets de mémoire. Cette équipe pourra s'adjoindre en tant que de besoin un enseignant-chercheur.

5. Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le directeur de mémoire peut être un orthophoniste ou un autre professionnel qui soit au fait de la méthodologie. Si le directeur de mémoire est extérieur à la structure, il lui sera adjoint un référent membre de la structure de formation.

Ce dispositif comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thèmes ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction et la soutenance du mémoire.

6. Évaluation du mémoire

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la soutenance.

La soutenance comprend un temps de présentation du mémoire par l'étudiant et un temps d'échanges avec le jury. La diffusion du mémoire en bibliothèque universitaire est soumise à la validation du jury de soutenance qui le mentionne sur le procès verbal.